

# École Élémentaire Michel Ballion

12 allée des pins

33114 Le Barp

05.56.88.60.96

## PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉCOLE N°1 en date du 19/10/2023

### PRÉSENTS :

Mmes Balayé, Leroy, Marie, Roumégoux, Salé, Swiniarski, Trouilh et Mrs Belou, Kiefer

FCPE : Mmes Heyndrick, Lequenne, Mr Raynaud

Paradiscol'Eyre : Mmes Lugen, Herriau, Mercadier, Drogou, Mr Raynaud

Mairie : Mmes Mendosa (adjointe déléguée à la jeunesse et à l'éducation), Correia (adjointe aux finances)

EXCUSÉS : Mme Prévet et M Lavie

HORAIRE DE DÉBUT DE SÉANCE : 17h40

### ORDRE DU JOUR :

#### Fonctionnement et rôle du conseil d'école

Rappel du fonctionnement :

- **Membres ayant le droit de vote**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Directeur de l'école, qui préside le conseil
- Ensemble des maitres affectés à l'école
- Maire ou son représentant
- Conseiller municipal
- Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
- Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

- **Les membres supplémentaires** (AESH, directeur périscolaire, IEN, parents suppléants...) n'ont pas le droit de vote.

## Présentation des membres du Conseil d'école

### Résultats des élections de représentants de parents d'élèves :

- Nombre d'inscrits sur la liste électorale : 389
- Nombre de votants : 276
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 270
- Soit un taux de participation de : 70,95 % (Félicitations aux parents pour cette forte participation)
- 10 sièges à pourvoir :
  - 6 FCPE
  - 4 Paradis scolaire

## ÉDUCATION NATIONALE

### I) Fonctionnement de l'école

#### a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité

Ajout de la loi 2022 + schéma du protocole Harcèlement au RI "*Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte. Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire. L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école. Chaque année, l'école, délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement.*"

Accepté à l'unanimité

Charte de la Laïcité :

- Aucun problème de cet ordre dans notre secteur
- Neutralité s'impose à tous les agents (et non les usagers)

Distribution des RI par mail + Charte de Laïcité + Charte de la Diversité aux parents par soucis écologique. Un mot sera collé dans le cahier de liaison pour attester que les parents ont bien pris connaissance des documents.

## b) Effectifs

L'école compte 10 classes cette année :

CP : 19

CP : 20

CE1 : 21

CE1 : 21

CE1/CE2 : 24

CE2 : 25

CM1/CM2 : 25

CM1/CM2 : 25

CM1/CM2 : 24

CM1/CM2 : 24

Soit un effectif de 229 élèves.

Prévisions 2024 : 221 élèves prévus à ce jour.

→ Une baisse est à noter mais nous savons que durant l'été des inscriptions ont toujours lieu.

## c) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

- plan de prévention : communication avec les parents, sensibilisation dans chaque classe du CP au CM2, journée internationale de lutte contre le harcèlement (novembre), prévention des violences numériques (Safer Internet Day en février), ateliers de sensibilisation des parents.

PEDT avec un pôle numérique proposé par Paradis scol'Eyre.

Bien insister sur ce qu'est le harcèlement avec ses caractéristiques et ne pas le banaliser.

La mairie organise des manifestations de sensibilisation régulièrement (café des parents...) Une formation aux animateurs a eu lieu.

- Protocole :

1. entretien avec les protagonistes :

- la cible (L'élève victime)
- le ou les intimidateurs
- le ou les témoins

→ Recueil des témoignages.

2. entretien avec les familles :

- avec les parents de la cible
- avec les parents du ou des intimidateurs
- avec les parents

→ Objectif : arrêt du harcèlement.

FCPE : importance du dialogue avec les parents d'un enfant en souffrance.

3. Mise en place de mesures adaptées à chaque situation qui font l'objet de concertation en équipe.

d) Présentation du plan de continuité pédagogique  
Continuité assurée lorsque les absences ont un motif légitime

L'absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet d'une enquête.

Les devoirs ne seront pas transmis à l'élève pendant ces vacances prises hors temps scolaires.

Vous devez signaler l'absence de votre enfant à son établissement scolaire (par mail à la direction ou message vocal si l'absence est imprévue, dans le cahier de liaison lorsque celle-ci est prévue), quel qu'en soit le motif.

À noter : Vous devez fournir un certificat médical seulement si votre enfant a une maladie contagieuse pour l'école. En revanche, pour la restauration et le périscolaire le certificat médical est obligatoire pour ne pas être facturé.

e) Sécurité à l'école

PPMS : rappel des obligations des exercices. Chaque année des exercices + Compte rendu de ceux déjà effectués.

Exercice incendie réalisé le 26/09/23 en 2'24. Les élèves sont bien habitués (même les CP)

Exercice PPMS intrusion se cacher réalisé le 03/10/23 durant 10 min. La cantine n'a pas entendu le signal. De nombreuses classes n'ont pas entendu le signal et celles qui l'ont entendu c'est parce qu'elles connaissaient l'heure de l'exercice. Problème de la corne de brume. Le principe de la lumière a été évoqué mais peu réalisable. Mr Bardet, adjoint à la sécurité sera interpellé sur ce problème.

Le problème que chaque bâtiment doit pouvoir donner l'alerte en fonction de l'arrivée de l'intrusion. Une fois le signal entendu, les élèves se sont mis à l'abri dans les classes et ont su garder le silence.

Les parents d'élèves évoquent le souhait de revenir à l'école lors des exercices PPMS.

f) Budgets municipaux :

→ Global 2023

- Fournitures : 45 €/élève
- Budget Noël : 10€/élève (mais possibilité de diminuer pour basculer sur les fournitures)
- Sorties pédagogiques : 30,22€/élève
- Transport pédagogique : 280€/classe

Le problème du coût du bus est soulevé. Besoin de faire correspondre les sorties scolaires/transport pédagogique. Une réunion mairie/directeurs des écoles est prévue.

Soucis avec les horaires d'une sortie à la journée dépendant des transports collège/lycée.

g) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Participation famille : 2667€ en 2022 et 1903 € en 2023 soit 700€ de moins par rapport à l'an dernier.

h) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire :

- APC : tous les mardis de 16h15 à 17h15
- EILE Portugais : le mercredi de 14h à 17h15 du 15/11/23 au 05/07/24
- cours de danse (Lundi, mardi, mercredi et samedi)

i) Communication : Parents / Enseignants / Direction / Mairie

- Préférence du mail avec la direction
- le cahier de liaison avec les enseignants/mail/ beynelu

## II) Projets et vie de l'école

a) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

- Projets multi classes :
  - Les Incorruptibles : concours de littérature de jeunesse. Sont engagées les 2 classes de CP, les 2 classes de CE1, la classe de CE2 et les classes de CM1/CM2 de Mme Leroy et M. Kiefer
  - Des olympiades : auront lieu au printemps probablement. Toutes les classes seront concernées et ce projet sera mutualisé avec l'élémentaire Lou Pin Bert sur 2 journées.
  - Journée rugby ?
  - Initiation aux premiers secours. Proposition de l'intervention de la caserne des pompiers.
- Projets de classe :
  - CP Mmes Trouilh et Prévot: A la croisée des Arts et des lieux. Plusieurs sorties sont prévues au CAPC, au Galet Pessac et à Ambarès.
  - CE1 et CE1/CE2 : Mme Salé et M Belou. Les petits sportifs : marche jusqu'à la boulangerie d'Haureuil pour fabriquer du pain sportif, des viennoiseries. Relier le sport aux différents apprentissages, CROSS avec ELA, journée Kho Lanta à Pissos, atelier handisport...
  - CE2 : sortie vélo à prévoir
  - CE1 Mme Balayé et CE2 Mr Lavie, sortie avec la maison du Teich : découvrir le bassin d'Arcachon : les métiers, la faune, la flore... 3 journées prévues pour découvrir la vasière de La Hume puis parc ornithologique, la dune du Pyla, jeu de piste autour de l'ostréiculture et la Leyre.
  - CM1/CM2 Mr Kiefer, Mme Swiniarski, Mme Marie, projet air et vent. Sur deux jours, au sein de l'école, ateliers et expériences autour de l'air. Poésies, musiques autour de l'air. Production artistique en cours...Participation au Mathador.
  - CM1/CM2 Mme Leroy : thème détective : Partenariat avec la médiathèque pour créer un kamishibai et rencontre avec une auteure de roman policier pour écrire un recueil de nouvelles policières. Sortie Bordeaux : grands monuments, muséum d'histoires naturelles. Une autre sortie autour d'un projet sur les Droits des enfants. Participation au Mathador.

b) Accueil périscolaire et éventuelles actions en lien avec le projet d'école

→ Des journées thématiques ont été mises en place.

## IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (APC, Devoirs faits, pôle ressources, RASED...)

- APC : tous les mardis de 16h15 à 17h15 pour travailler sur les difficultés ponctuelles de l'enfant en petits groupes.
- RASED
- Psychologue de l'éducation nationale qui est sur l'école le mardi. Mme Lacam
- Enseignante à dominante comportementale : Mme Foucher
- Enseignant à dominante pédagogique : il n'y en a pas

## Questions :

- Portillon côté bâtiment 1 à réinstaller côté rue pour s'échapper. Demande prise en considération mais déjà évoquée au mois de mars 2023, une commission de sécurité devait passer.
- Porte en bois à refixer en bas voire à changer. La mairie a été constatée le dysfonctionnement.
- Clés usées rapidement. La mairie propose de changer de fournisseur.
- Porte toilettes bâtiment 3, possibilité de la verrouiller pendant le temps méridien. Les consignes seront redonnées.

#### Questions des parents :

- listes des fournitures à mettre à l'ordre du jour au 3ème conseil des écoles. La dotation des fournitures a baissé l'an dernier.
- Liaison CM2/6<sup>ème</sup>, transmission PAP. La directrice Mme Chancogne a transmis les PAP au collège. Certains ont été reçus au collège de Marcheprime d'autres non. Les PAP manquant ont été transmis au collège.
- À ce jour aucune information concernant le collège du Barp. Le principal et l'équipe pédagogique n'ont pas été nommés. Les parents espèrent qu'une visite des locaux pourra avoir lieu pour les futurs collégiens.
- Serait-il possible d'organiser un goûter fruit l'après-midi ? Le grammage à la cantine est entre 15 et 30% de moins. Les parents d'élèves sont en discussion avec le prestataire. Approuvé par l'équipe enseignante (ajout dans le règlement intérieur)
- Quelles activités sont proposées lors de la pause méridienne ? C'est un temps libre, les animateurs proposent des jeux de ballon, raquettes, de société... Une commande de jeux de cour est en cours.
- Les règles d'utilisation du frigo de partage ne seraient pas respectées ? A revoir avec les équipes.
- Remplacement des fenêtres du bâtiment du fond... Une partie a été changée. En attente des services techniques.
- Papier toilette et poubelle hygiénique dans les toilettes des filles prévues à la fin de l'année.
- Système anti-pincement dans les coffres en bois pour les jeux de cour. La mairie s'engage à étudier le problème.
- Quelles sont les solutions envisager pour diminuer le bruit dans les cantines ? Panneaux anti-bruit à l'étude. Étude faite par la communauté de commune donc il faut du temps avant que ce soit accepté. Proposition de remettre les anciens panneaux.
- Quel entretien a été mis en place pour le gazon synthétique ? La mairie est en réflexion : soit on le retire et on le change soit on l'entretient. Proposition de machine pour aspirer pour le nettoyer un minimum. Monsieur Basset avait déclaré en mars qu'il n'était plus sous garanti.

HORAIRE DE FIN DE SÉANCE : 20h02

Signature de la Directrice

Signature du Secrétaire de la séance :

Président de séance :

**Annabel LEROY**

**Jessica Roumégoux**

Rappel:

- Document à ranger dans le registre de l'école.
- 1 copie numérique à adresser à l'IEN, 1 copie à adresser au Maire de la commune et 1 copie au DDEN.